



Numéro
06-2022

Nombre de
Membres
En Exercice :
20

Nombre de
Membres
Présents :
15

Nombre de
Membres
Votants :
17

Date de la
convocation
10 mars 2022

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 24 MARS 2022

OBJET : AMO juridique- Entrée est Cité

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 24 mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Laurence GASC, Magali BARDOU, Philippe CLERGUE, Didier CARBONNEL, Jean-Claude PISTRE, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, François MOURAD, Hervé BARO, Philippe BELAVAL, Christophe VARENNES

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Régis BANQUET (suppléé par Philippe CLERGUE), Magali ARNAUD (suppléée par Didier CARBONNEL), Pascal VALLIERE (suppléé par Jean-Claude PISTRE), Catherine BOSSIS (pouvoir à Alain COSTE), Benjamin ASSIE (pouvoir à Sylvie VILAS), Didier ALDEBERT, Maria CONQUET

ABSENTS : Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Vu l'autorisation par délibération n°19-2018 d'engager une étude d'impact, DUP et enquête parcellaire sur l'ensemble des parcelles liées au projet entrée est cité y compris les parcelles privées n° 7 et n°9 pour le parking de délestage, les parcelles NS004 ET NS005 pour le parking Pautard, les parcelles NS001, NS002, NS003 pour l'hôtel du Pont Levis et les espaces attenants.

Il importe aujourd'hui pour ne pas bloquer le projet d'aménagement et rentrer dans les conditions définies pour le site classé et le projet OGS et rentrer dans une phase opérationnelle pour l'acquisition des parcelles sous couvert de la DUP soit : les phases de négociations foncières avec les propriétaires, l'assistance à la préparation de la procédure de fixation des indemnités sur la base d'une évaluation actualisée des parcelles avec les porteurs de (s) DUP, une assistance au cadrage du dossier DUP et de l'enquête d'utilité publique ainsi que l'enquête parcellaire par l'engagement d'un accompagnement spécialisé en AMO juridique.

Il est proposé à l'Assemblée Générale et en relation avec le contrat cadre que nous avons avec le cabinet Coudray d'engager une étude AMO dont les montants prévisionnels sont les suivants :

Montants prévisionnels HT	Participation SMOGS	Participation Ville	Participation Agglomération	Participation Dépt 11	Participation Région
52 095	14 586.6	9377.10	9377.10	9377.10	9377.10
	28%	18%	18%	18%	18%

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager l'AMO juridique dans les conditions décrites et donne pouvoir au Président pour engager tout contrat et prendre toute décision à cet effet.

.....
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

